

***Consultation sur le financement de l'éducation en 2019-2020***

**Rétroaction de  
l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens**

**présentée au  
Ministère de l'Éducation de l'Ontario**

**Le 14 décembre 2018**

## **Introduction**

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) remercie la ministre de l'Éducation, Lisa Thompson, de lui fournir l'occasion de soumettre sa rétroaction dans le cadre de la consultation sur le financement de l'éducation en 2019-2020.

L'AEFO est un syndicat qui compte environ 10 500 membres et représente les enseignantes et les enseignants des écoles élémentaires et secondaires de langue française de l'Ontario, tant catholiques que publiques, et des travailleuses et travailleurs d'autres établissements francophones de l'Ontario.

L'AEFO est d'avis que le gouvernement doit veiller à ce que le système d'éducation financé par les fonds publics de l'Ontario continue à s'améliorer. À cette fin, l'AEFO est d'avis que le modèle de financement doit tenir compte des besoins divers des élèves francophones, de sorte que chaque élève s'engage, s'instruit et se prépare pour l'avenir. Le financement en matière d'éducation doit être équitable, stable, axé sur les besoins des élèves et doit refléter le fait que les élèves des écoles franco-ontariennes ont le droit fondamental de recevoir une éducation de qualité équivalente à celle que reçoivent les élèves qui fréquentent les écoles de la majorité anglophone.

De plus, les enseignantes, enseignants, travailleuses et travailleurs qui œuvrent dans les écoles de langue française de l'Ontario ont également droit à des ressources et des outils équivalents à ce qu'on retrouve dans les écoles de langue anglaise.

## **Des besoins et des défis particuliers**

En général, les conseils scolaires de langue française n'ont pas la masse critique d'effectifs pour offrir à la fois des services comparables à ceux qu'offrent les conseils scolaires de langue anglaise et pour faire des économies d'échelle. Le système d'éducation de langue française en Ontario continue de faire face à des défis particuliers : petits conseils scolaires, territoires énormes, petites écoles, coûts plus élevés du matériel pédagogique, recrutement et maintien du personnel enseignant et offre de service de soutien communautaire francophone qui est inférieur à l'offre pour les anglophones.

À cela, il faut ajouter les pressions attribuables à la situation minoritaire des francophones, qui font en sorte que les élèves se présentent à l'école avec une connaissance insuffisante de la langue française et de la culture francophone. C'est une des raisons pour laquelle l'école de langue française en Ontario doit jouer un double rôle : elle doit non seulement transmettre des connaissances et développer des habiletés, mais aussi forger l'identité culturelle des élèves qui lui sont confiés.

La grande majorité des écoles de langue française étant de petite taille, les enseignantes et les enseignants doivent enseigner plusieurs matières et souvent composer avec des classes à niveaux multiples. Le personnel enseignant doit également composer avec l'insuffisance de matériel pédagogique en français et le manque de personnel spécialisé tel que psychologues, orthophonistes, travailleuses sociales ou travailleurs sociaux, et ce, dans des milieux où l'accès à de telles ressources en français, ailleurs qu'à l'école, est extrêmement limité.

Et n'oublions pas non plus le défi fondamental auquel font face nos enseignantes et nos enseignants, soit celui d'assurer le développement culturel des élèves. En milieu minoritaire, cela engage souvent l'organisation d'activités diverses que seule l'école est en mesure d'offrir en français.

## **Le financement selon les subventions pour les besoins des élèves (SBÉ) et selon les autres programmes d'enseignement (APE)**

L'AEFO croit que le modèle de financement selon les subventions pour les besoins des élèves (SBÉ) est toujours approprié et que les subventions et les allocations qui en découlent répondent aux besoins pour lesquels ils sont identifiés. Toute décision de redéploiement des fonds pour adopter un modèle de financement axé sur les résultats aurait pour effet de miner l'éducation de langue française. À notre avis, le gouvernement doit veiller à ce que ces subventions et ces allocations continuent d'être axées sur les besoins des élèves et de refléter les réalités fondamentales avec lesquelles le système d'éducation de langue française doit composer, tout en tenant compte de l'évolution de ces besoins.

Plus particulièrement, le financement lié aux élèves à besoins particuliers, notamment à l'enfance en difficulté et au trouble du spectre de l'autisme (TSA), doit être adapté à la réalité avec laquelle les écoles de langue française doivent composer face aux défis toujours grandissants dans ces domaines.

Tout en reconnaissant les défis avec lesquels le gouvernement doit composer, il ne faut pas miner les ressources du système d'éducation si nous voulons ensemble préparer les élèves de l'Ontario à faire face aux réalités d'aujourd'hui et tirer parti des possibilités futures afin d'assurer la prospérité des écoles de langue française, et celle de la société et de l'économie ontariennes.

Plus précisément, il faut avoir un curriculum à jour, ainsi que du matériel et des ressources en français et s'assurer d'offrir la formation nécessaire pour le mettre en œuvre. À titre d'exemple, le curriculum d'éducation physique doit refléter la réalité de la société de 2018 dans laquelle les élèves évoluent et doit être appuyé par les ressources nécessaires pour le mettre en œuvre.

De plus, il faut s'assurer que le financement soit réellement destiné à la salle de classe et à l'apprentissage des élèves. À titre d'exemple, le financement prévu pour la stratégie renouvelée pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques dans le cadre des APE, qui devrait être destiné à la salle de classe, est redirigé à d'autres fins et n'atteint donc pas son objectif.

### **Optimisation des ressources**

L'AEFO croit qu'investir dans l'éducation constitue un investissement socio-économique. C'est pourquoi le gouvernement devrait continuer à investir dans le système de l'éducation financé par des fonds publics, plus particulièrement au niveau de ressources dédiées à l'appui des élèves à besoins particuliers et des ressources en français, et ce, afin de continuer à répondre aux besoins grandissants des élèves et d'assurer la pérennité du système d'éducation de langue française en Ontario.

L'AEFO est consciente que les conseils scolaires de langue française ont fait des efforts et mis en place le partage de certains services (par exemple, le système de paie et l'apprentissage électronique) afin d'optimiser les ressources et de réaliser des économies, mais nous croyons qu'il est possible d'en faire davantage afin de réduire le fardeau administratif et d'améliorer l'efficacité de ces services. À cet effet, nous croyons qu'il serait possible de consolider davantage certains services tels l'approvisionnement, la construction d'immobilier et certains services assurés par les ressources humaines.

L'AEFO croit aussi qu'il y a un potentiel énorme pour le développement d'autres modèles de partage entre conseils scolaires pour d'autres ressources, par exemple des ressources en lien avec la mise en œuvre de programmes et d'activités culturelles, des ressources pédagogiques et des ressources en lien avec la formation du personnel. Le gouvernement devrait développer et encourager ces modèles de partage. Cependant, afin d'assurer que ces modèles répondent aux besoins, nous sommes d'avis que le gouvernement doit consulter les partenaires, y compris l'AEFO, avant de procéder à leur mise en place. À titre d'exemple, le gouvernement pourrait revoir l'ensemble des allocations dans la subvention pour les programmes d'aide à l'apprentissage afin de donner la priorité aux modèles de partage entre conseils plutôt que de distribuer cette subvention en fonction des résultats.

Finalement, nous croyons que le succès d'une ou d'un élève peut difficilement être évalué en fonction de résultats ponctuels. L'élève est une personne, et non une donnée. Le succès d'une ou un élève ne peut pas être mesuré de la même façon qu'une entreprise ou un projet économique ; son vrai succès est son impact socio-économique réel sur la société et l'économie futures de l'Ontario. En fait, lorsqu'on détermine qu'une ou un élève (ou une école) ne performe pas bien, c'est un signe qu'elle ou il a besoin de plus d'appui et de ressources afin de lui permettre d'atteindre son plein potentiel et de contribuer pleinement à la société et à l'économie de l'Ontario.